COMMUNIQUÉ

La commune a trouvé un nouvel exploitant pour le camping du Bois de Pleuven à partir de 2026

La Préfecture a reçu la délibération du Conseil municipal du 5 décembre sur l'attribution du nouveau contrat de délégation de service public (DSP) de l'exploitation du camping « Bois de Pleuven » à la société HUT6, filiale à 100% d'HUTTOPIA.

Le camping avait été mis en Délégation de Service Public (DSP) en décembre 2006 pour une durée de 19 ans, arrivant donc à échéance ce 31 décembre avec un délégataire, plusieurs fois repris et détenu par European Camping Group (ECG), qui n'a pas recandidaté. Après la mise en ligne du cahier des charges en mai dernier, 3 sociétés sont venues visités le site mais une seule a déposé une offre. Ce qui est déjà un soulagement car le risque était que le camping ferme et, incidemment, que la commune arrête de percevoir une recette significative de 60 000 € par an dans son budget.

En résumé, la société HUTTOPIA, leader des campings nature en France mais encore peu implantée en Bretagne, exploitera le site avec des obligations de service public (tarifs votés en CM, période d'ouverture, *etc.*), des travaux de rénovation complète des réseaux et voiries (2,8 M€ sur les 4 premières années) et de valorisation des 350 emplacements autorisés. Cette offre sera constituée de 200 d'emplacements libres (tentes, caravanes, vans…) et de 150 hébergements locatifs (100 chalets bois et 50 tentes toilées). L'ensemble des investissements est programmé à plus de 13 M€ d'ici 2049.

En contrepartie de la mise à disposition de son patrimoine, la commune percevra une redevance annuelle fixe de 70 000 € de 2026 à 2029 puis de 100 000 € à partir de 2030, avec une revalorisation annuelle par l'Indice de Révision des Loyers. La négociation a permis d'obtenir un certain nombre de garanties inscrites dans le contrat final sur les moyens humains nécessaires au bon entretien du patrimoine forestier et paysager. Elle a aussi permis une part de redevance variable de 3% du chiffre d'affaires annuel supérieur à 1,5 M€.

Seul bémol, le maintien de l'ouverture au public extérieur – demandée en option et qui aurait pu servir à départager les candidats – n'a pas été accepté pour des raisons de responsabilité civile. Si la fréquentation des Saint-Yviens était devenue très faible, hormis les étés de canicule, nous n'ignorons pas sa portée symbolique. Mais on ne peut pas tout gagner dans une négociation, surtout lorsque l'on a qu'une seule offre…fut-elle sérieuse et valable.

L'ensemble des documents votés en Conseil Municipal sont disponibles sur le site de la commune : https://www.saint-yvi.bzh/deliberations/